

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

De l'URPS Chirurgiens-Dentistes Des Hauts-de-France

Sommaire

1. L'URPS Chirugiens-dentistes Hauts-de-France	4
a) Rappel des missions	4
b) Fonctionnement.....	4
c) Indicateurs d'activité global	5
d) Bilan budgétaire.....	5
e) Origine des ressources.....	6
2. Projets internes	6
a) Formations proposées	6
b) Addictions, en partenariat avec Hauts-de-France Addictions.....	7
c) Projet de formation - Violences au cabinet/violences faites aux femmes.....	8
d) Formation SNIIRAM	8
e) Collaboration avec les ordres	8
f) Etude sur le recours aux soins	8
g) Appel à projets	9
3. Projets en Inter URPS	9
a) Plénières.....	9
b) Commission ODS – Offre de soins.....	9
c) Commission Prévention.....	9
d) Obésité.....	10
e) Addictions	11
f) Université d'été à Besançon	11
g) Comité de pilotage ETP – Education Thérapeutique du Patient	11
h) Commission SICP.....	11
i) Commission MSDQ – Médico-social et Démarche qualité.....	12
j) Evènements indésirables graves liés aux soins (EIGS).....	12
k) Parcours des aidants	13
4. Commissions ARS	13
a) PAS – Plan d'accès aux soins	13
b) ARS et faculté de chirurgie dentaire	13
c) CODAMUPTS et CTS.....	14
d) Santé numérique.....	14

e) Démographie.....	14
5. Communication	14
a) Site.....	14
b) Page facebook.....	15
6. AG et commissions	15
a) ORS.....	15
b) Handident.....	15

1. L'URPS Chirugiens-dentistes Hauts-de-France

a) Rappel des missions

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la loi Hôpital Patients Santé Territoire (Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires) et le décret n°2010-585 du 2 juin 2010.

Associations loi 1901, les URPS représentent la composante libérale de chaque profession de santé au niveau régional. Les URPS sont au nombre de 10 par région : médecins libéraux, chirurgiens-dentistes, pharmaciens d'officines, biologistes responsables, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, et orthoptistes.

Les missions des URPS sont fixées par l'article R4031-2 du code de la Santé Publique.

La principale mission des URPS est de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional.

Concrètement, les URPS participent notamment :

- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS) ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins (SROS) ;
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu (DPC).
- Elles peuvent procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter-régimes de l'assurance maladie en rapport avec leurs missions.

b) Fonctionnement

Les membres des unions régionales sont élus par les professionnels de santé exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal (article R.4031-14 du Code de la santé publique), et ce pour 5 ans.

Les dernières élections ont été organisées en décembre 2015.

L'assemblée générale, qui se réunit deux fois par an (en juin et décembre), est composée de 15 membres élus :

- Un bureau composé de 6 membres :
 - Dr Thomas BALBI, président
 - Dr Hervé BAELDE, vice-président
 - Dr Hervé BARDE, trésorier, remplacé par le Dr Marie BISERTE en décembre 2019
 - Dr Marie BISERTE, trésorière adjointe, remplacée par le Dr Lisa TRUONG en décembre 2019
 - Dr Jean-Paul COPPI, secrétaire général
 - Dr Sylvain CHARBIT, secrétaire adjoint, remplacé par le Dr François TOULET en décembre 2019

En 2019, le bureau s'est réuni 4 fois.

- Les autres membres de l'assemblée générale :
 - Dr Marianne CORDET DRON
 - Dr Jacques DRANCOURT
 - Dr Jean-Pierre HERLEM
 - Dr Christophe LEMAN
 - Dr Philippe LEVEL
 - Dr Annie MERAC, remplacé par le Dr Nicolas SCHMITTER en décembre 2019
 - Dr Régis MERESSE
 - Dr Maud SILBERBERG
 - Dr Peggy SZPAK

En 2019, l'assemblée générale s'est réunie 2 fois.

Une équipe de deux salariées :

- Mme Charlotte MOREELS, chargée de mission
- Mme Agathe BROSZKO, assistante polyvalente, remplacée en août 2019 par Mme Sabrina PECHON

c) Indicateurs d'activité global

L'URPS Chirugiens-dentistes Hauts-de-France a participé en 2019 à un total de 92 réunions, regroupant les commissions de l'ARS, des comités de pilotage de projets internes à l'URPS ou projets Inter URPS, sur diverses thématiques (prévention, handicap, télé-médecine,).

d) Bilan budgétaire

Suite à la parution du décret n° 2017-886 du 9 mai 2017 modifiant les dispositions relatives aux unions régionales des professionnels de santé, l'URPS a calculé la fraction du budget annuel dédiée à la mise en œuvre du programme d'activité pour l'année 2019. Ainsi, environ

72% du budget est dédié à la mise en œuvre du programme annuel.

Retrouvez le bilan budgétaire en annexe n°1.

e) Origine des ressources

Les actions réalisées en 2019 par l'URPS Chirugiens-dentistes Hauts-de-France ont été financées :

- Sur fonds propres (via la cotisation obligatoire versée par chaque chirurgien-dentiste libéral de la région)
- Par les recettes provenant des inscriptions aux formations

Des contrôles financiers internes (Commission de contrôle) et externes (Commissaire aux comptes) sont assurés.

2. Projets internes

a) Formations proposées

▪ AFGSU

Ces formations sont organisées en collaboration avec les CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences) et au sein des CESU des différents départements de la région c'est-à-dire Arras, Beauvais, Lille et Laon. Le diplôme de l'AFGSU a une validité de 4 ans, il doit être renouvelé avant la date anniversaire. La formation de remise à niveau se déroule sur 1 journée (7h). La formation initiale se déroule sur 3 jours (21h).

- Formation initiale en 2020 : 13 sessions / 129 chirurgiens-dentistes formés
- Formation de remise à niveau en 2020 : 7 sessions / 53 chirurgiens-dentistes formés

L'URPS prend en charge 50% du tarif proposé par les CESU.

▪ Radioprotection

509 professionnels ont été formés depuis 2016.

Les modalités de formation ayant été modifiées, il a été décidé de ne pas reconduire cette formation.

Il n'y a pas eu de formation en 2019.

▪ Troubles de l'oralité alimentaire, en partenariat avec l'URPS Orthophonistes

Ce projet est mis en place en partenariat avec l'URPS orthophonistes. L'objectif est de sensibiliser et informer les chirurgiens-dentistes et les orthophonistes sur les troubles de l'oralité alimentaire et de faciliter la communication entre le chirurgien-dentiste et l'orthophoniste. Il fait suite et s'appuie sur une thèse d'une étudiante en orthophonie.

Trois réunions de préparation ont eu lieu à ce jour (17 juillet, 10 septembre, 24 octobre).

Des soirées de sensibilisation seront organisées en 2020 : 4 sont prévues pour le moment (Lille, Boulogne, Amiens, et Compiègne ou Saint Quentin).

Déroulement de ces soirées :

- Un binôme de formateurs chirurgien-dentiste / orthophoniste
- 1h de formation avec support (30min pour le chirurgien-dentiste / 30min pour l'orthophoniste) et 1h de débat/questions
- Des outils seront diffusés :
- Une fiche de liaison chirurgien-dentiste/orthophoniste
- Un guide d'entretien pour le bilan bucco-dentaire des 3 ans
- Des plaquettes et affiches sur les troubles de l'oralité (à destination des familles et à destination des professionnels)

Une soirée test est prévue le 15 janvier 2020.

b) Addictions, en partenariat avec Hauts-de-France Addictions

Notre URPS a entamé un partenariat avec Hauts-de-France Addictions sur la thématique des addictions. Deux rencontres ont eu lieu (17 juillet, 22 novembre).

▪ *Campagne MoisSansTabac*

L'URPS est à présent partenaire officiel de cette action, offrant la possibilité aux confrères de télécharger des outils.

Par ailleurs, nous avons été sollicités par Santé Publique France pour participer à l'élaboration d'un questionnaire pour une étude qualitative à destination des dentistes à l'occasion du Mois sans tabac 2019, concernant la place et le rôle des chirurgiens-dentistes en matière d'incitation et d'aide à l'arrêt du tabac.

▪ *Repérage précoce des cancers VADS*

Mme TESTELIN, directrice de l'association Hauts-de-France Addictions, a proposé à l'URPS d'être partenaire d'un projet régional : la mise en place d'un bus de dépistage des cancers VADS, qui circulerait dans la région, à destination des personnes en grande précarité. Ce projet serait financé par la Région, mais la région ne peut être propriétaire du bus. Mme TESTELIN propose à l'URPS d'en être propriétaire. Les professionnels seraient formés au préalable au dépistage des cancers VADS. Pour le moment, ce projet est en attente et doit d'abord passer en commission à la région.

▪ *La prescription des substituts nicotiques*

Des soirées de sensibilisation vont avoir lieu en 2020 sur le territoire de Lens-Hénin. Le projet est en cours et un premier comité de pilotage aura lieu en janvier.

c) Projet de formation - Violences au cabinet/violences faites aux femmes

En partenariat avec le Conseil de l'Ordre de l'Oise, et éventuellement les autres ordres, notre URPS souhaite organiser une sensibilisation aux violences au cabinet et aux violences faites aux femmes. De nombreuses URPS sont également intéressées par ce projet, qui pourrait éventuellement être réalisé en collaboration avec ordres et URPS.

d) Formation SNIIRAM

Pour rappel, dans le cadre de l'utilisation des données du SNDS, un dispositif de formations a été mis en place par la CNAMTS au travers de plusieurs modules, indispensables à suivre selon la thématique. Trois membres de notre URPS (2 élus et un salarié) se sont formés au premier module : « Architecture et données du SNIIRAM/SNDS » en 2018. Ce module théorique présente la genèse du SNIIRAM/SNDS, les procédures pour y accéder (sécurité, profils, connexions ...) et les principaux produits restitués (données agrégées, individuelles...) dans des formats différents. Afin de mettre en pratique et de pouvoir accéder aux données, ces trois membres ont assisté à une formation complémentaire qui a eu lieu le 25 juin à Tours, sur l'outil de requête BO WebI. Après quelques réglages informatiques, nous pourrions accéder aux données et commencer à mettre en place des requêtes sur cet outil.

e) Collaboration avec les ordres

Les Ordres Départementaux et Régionaux ont sollicité une rencontre avec notre URPS. Pour le moment, nous n'avons pas encore réussi à trouver une date qui convienne à tous, malgré deux propositions de notre part.

Cette rencontre sera l'occasion d'évoquer les projets de coopération entre les Ordres et l'URPS. Elle fera l'objet également d'une discussion concernant la démographie des praticiens dans notre région, en perspective d'une réunion sur le zonage à l'ARS, avec éventuellement l'élaboration d'un document cartographiant l'ensemble des chirurgiens-dentistes de la région.

f) Etude sur le recours aux soins

Le volet quantitatif en partenariat avec l'IPSOS et l'OR2S est terminé. Les focus groupe ont presque tous été réalisés. L'OR2S a réalisé une première présentation des résultats.

La réalisation de l'étude a pris beaucoup de retard, notamment suite à des erreurs de la part d'IPSOS quant à la représentativité des données en termes de genre et des différences dans la passation des questionnaires entre le questionnaire par internet et au téléphone.

Ces erreurs ont ensuite été corrigées. L'OR2S a également rencontré quelques difficultés pour composer les focus groupes (problème de mobilisation de leurs relais).

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'OR2S et parfois Anthropolab (1er mars, 12 septembre, 3 octobre, 15 octobre). Concernant l'étude, il reste maintenant à réaliser les ateliers de co-design. Pour rappel, il s'agit de réfléchir à des hypothèses en impliquant les personnes concernées (patients, professionnels, ...), hypothèses qui seront ensuite testées en laboratoire. Une première réunion s'est tenue avec Anthropolab le 12 novembre, et les

prochaines sont programmées début 2020. Pour ce travail, nous travaillons également avec Humanités (qui est un quartier d'innovation citoyenne, un « living lab » - quartier laboratoire) initié par l'Université Catholique de Lille).

Quant au versant quantitatif, un document de présentation des principaux résultats et un rapport d'étude complet sont en cours de rédaction par l'OR2S. Ces documents nous seront livrés courant 2020.

g) Appel à projets

- **“Étude sur les soins bucco-dentaires en établissements et services pour personnes âgées et personnes en situation de handicap sur la région Hauts-de-France”**

Il était prévu que l'OR2S, en collaboration avec notre URPS, SOSS et Handident réponde à cet appel à projet lancé par l'ARS. La date de dépôt était fixée au 12 novembre. Notre URPS ainsi qu'Handident et SOSS ont préparé les éléments nécessaires dans les temps, malgré les informations tardives reçues par l'OR2S, qui coordonnait le projet. Toutefois, le projet a été déposé trop tard par l'OR2S et n'a donc pas pu être reçu. Selon les candidatures reçues, il est possible qu'un nouvel appel à projets soit proposé, dans ce cas notre projet sera redéposé.

3. Projets en Inter URPS

a) Commissions Plénières

L'ensemble des URPS s'est réunie deux fois en assemblée plénière :

- 4 juillet
- 10 septembre

Une charte graphique pour l'inter URPS a été réalisée et l'ensemble des Unions souhaite la création d'une Union des Unions.

b) Commissions ODS – Offre de soins

La commission « offre de soins » de l'inter URPS s'est tenu le 11 avril.

Le 7 novembre 2019, s'est tenue la première journée d'échanges sur les CPTS, organisée par l'inter URPS. Environ 200 personnes ont participé à cette journée, dont 2 chirurgiens-dentistes.

c) Commissions Prévention

La commission « prévention » s'est réunie deux fois :

- 5 juin
- 20 novembre

Différents projets « prévention » ont été réalisés, en partenariat avec une ou plusieurs URPS :

- *Exposition des enfants aux rayons ionisants*

Ce projet concerne l'URPS ML et l'URPS CD. Il a été réalisé sur une demande de l'ARS. Il est coordonné par l'URPS Médecins libéraux et financé par l'ARS. L'objectif est de sensibiliser les chirurgiens-dentistes, les stomatologues et les radiologues des territoires d'Abbeville et de Douai, sur l'exposition des enfants aux rayons ionisants et sur le remplissage du carnet de santé, via notamment la visite d'un attaché d'information au sein de leur cabinet. Deux réunions de préparation ont eu lieu (3 juin et 25 juin). C'est ensuite le Dr Anne Sergent qui a été mandatée par notre URPS pour travailler sur ce projet.

- *Violences faites aux soignants*

L'URPS Chirurgiens-dentistes Hauts-de-France est porteur du projet au nom de l'union des URPS.

Les objectifs sont de :

- sensibiliser les chirurgiens-dentistes aux risques et aux principes de base de la gestion des patients difficiles ;
- savoir reconnaître les signes précurseurs de la violence ;
- promouvoir des formations sur des postures de sécurisation et de désamorçage ;
- faire savoir les procédures de signalement, leurs suites et leurs acteurs.

Une journée d'information et de sensibilisation, proposant théâtralisation, avec la participation d'experts de la formation sur cette thématique et l'intervention du commissaire divisionnaire au ministère, préfecture et conseil de l'ordre sera proposée dans chaque département. Un CPOM sera sollicité à l'ARS, pour une durée de 5 ans, de sorte que plusieurs de ces journées inter professionnelles puissent être réalisées dans chaque département.

d) Obésité

- *Participation au congrès de chirurgie Bariatrique à Lille du 23 au 25 mai*

- Mise en place d'une formation accréditée DPC (développement professionnel continu) à destination des médecins généralistes
- Implication de différentes URPS dans la création du programme, avec le rôle de chaque profession dans le parcours du patient en situation d'obésité

- *Parcours de soin de l'adulte en situation d'obésité*

L'objectif de ce projet est d'améliorer le parcours de soin de l'adulte en situation d'obésité. Un travail est en cours avec les CSO (centre spécialisé en obésité), mais il n'y a pas eu beaucoup d'avancées en 2019. Des réunions territoriales (CTO, Comité Territorial de l'Obésité) commencent à se mettre en place sur l'ensemble de la région.

- *Soirées obésité infantile*

Poursuite des soirées de sensibilisation sur l'obésité infantile, dont nous sommes partenaires.

Soissons, 7 mars ; Compiègne, 14 mars ; Beauvais, 26 mars ; Senlis, 2 avril

5 chirurgiens-dentistes ont participé à ces soirées.

e) Addictions

Une enquête a été menée par l'URPS ML auprès de différents professionnels dont les chirurgiens-dentistes sur cette thématique. Les résultats seront communiqués prochainement.

f) Université d'été à Besançon

Intitulé du module proposé « Les professionnels de santé libéraux, acteurs de santé publique : renforcer leur adhésion et leur participation. »

Nous sommes en attente de réponse pour le moment.

g) Comité de pilotage ETP – Education Thérapeutique du Patient

Ce comité, regroupant tous les partenaires mobilisés sur l'ETP, et piloté par l'URPS Médecins Libéraux, s'est réuni deux fois :

- 12 juin
- 18 décembre

Notre URPS a participé à l'écriture de deux nouveaux programmes : « post chirurgie bariatrique » et « aidants Alzheimer ». L'une de nos élus, le Dr Marie BISERTE, a également réalisé la formation de coordinateur ETP. L'objectif à long terme pour notre URPS serait de construire un programme ETP odontologique.

h) Commission SICP

Il n'y a pas eu de commission Inter URPS en SICP en 2019. Pour information, Monsieur Rouquet, qui était responsable du pôle SICP à l'URPS ML a quitté l'URPS et est remplacé temporairement par Mme De Pauw. C'est lui qui coordonnait également la commission en inter URPS. Un nouveau responsable arrivera courant 2020.

i) Commission MSDQ – Médico-social et Démarche qualité

La première commission inter URPS concernant la thématique « médico-social et démarche qualité » de l'année aura lieu le 12 décembre. Après le départ de Mme Lieven, c'est à présent Mme Marquis qui est responsable de cette commission à l'URPS ML, et qui la coordonne en inter URPS.

▪ *Handicap*

Poursuite des soirées de sensibilisation à la prise en charge des personnes en situation de handicap : au total, 20 soirées de sensibilisation (jusqu'en 2020) sont prévues sur l'ensemble de la région. Ces soirées sont animées par des professionnels de santé libéraux, des professionnels du CREAI (Centre régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité) et des professionnels du secteur médico-social du territoire. Ce projet est coordonné par l'URPS ML, et nous en sommes partenaire.

Cette année, 5 réunions, 11 chirurgiens-dentistes en tout :

- Lille Métropole, le 7 février : 3 chirurgiens-dentistes
- Beauvais, le 13 juin : 1 chirurgien-dentiste
- Roubaix/Tourcoing (Bondues), le 12 septembre : 6 chirurgiens-dentistes
- Lens/Hénion (Oignies), le 17 octobre : 1 chirurgien-dentiste
- Cuincy, le 3 décembre

j) Evénements indésirables graves liés aux soins (EIGS)

Deux réunions ont eu lieu (19 juin, 1^{er} octobre).

Une enquête flash a été réalisée auprès de l'ensemble des professionnels de santé libéraux HDF (hors pharmaciens) pour faire un **état des lieux des pratiques en termes d'événements indésirables graves liés aux soins**.

Quelques chiffres :

1211 professionnels de santé libéraux ont répondu à l'enquête

291 ne connaissent pas la procédure à suivre

354 ne savent pas comment signaler un EIGS

83,6 % d'entre eux souhaiteraient partager leur expérience

(En cours : rédaction d'un rapport suite à l'enquête)

Pistes de travail pour 2020 (perspective financement ARS) :

- création d'une procédure simplifiée pour les professionnels de santé libéraux pour un gain de temps
- sensibilisations des professionnels de santé libéraux aux EIGS

Les objectifs de cette enquête étaient les suivants :

- L'objectif poursuivi est de faire un état des lieux des pratiques concernant le signalement des Évènements Indésirables Graves liés aux Soins (EIGS).
- L'idée à terme est de développer un partage d'expérience au niveau régional et national, ceci à travers des remontées et l'analyse des EIGS dans une démarche d'amélioration continue sans jugement et surtout dans une démarche de culture positive de l'erreur.
- Cette enquête n'avait pas vocation à sensibiliser aux EIGS mais plutôt photographier à un instant t les pratiques des professionnels de santé libéraux.

Nombre de retours effectifs complets : **1211 dont 408 chirurgiens-dentistes.**

7 d'entre eux ont déclaré une EIGS - 3 recommenceraient l'expérience et 4 non
401 ne l'ont jamais fait.

k) Parcours des aidants

« Santé des aidants : lien ville hôpital, du repérage par les professionnels de terrain à la remise en parcours santé »

Projet en cours, avec l'inter URPS, le CHU de Lille et des professionnels universitaires. Une première réunion a eu lieu mi-décembre.

4. Commissions ARS

a) PAS – Plan d'accès aux soins

13 juin, élaboration d'un guide ressources pour les porteurs de structures d'exercice coordonné.

b) ARS et faculté de chirurgie dentaire

- *Commissions de répartition des postes en odontologie*

Participation de notre URPS à cette commission (20 septembre et 29 novembre)

- *CESP*
 - 2 décembre, étude de l'ensemble des candidatures (13 candidats pour 15 places)

- 6 janvier 2020, audition des candidats retenus lors de la précédente commission

c) CODAMUPTS et CTS

Notre URPS poursuit son implication dans les CODAMUPS-TS et les CTS via les membres référents de ces commissions. Pas de nouveaux CODAMUPS-TS au 2nd semestre.

d) Santé numérique

- *CORSISS*

1^{er} octobre, Assemblée Générale - aucun élu n'a pu se rendre à ce rendez-vous.

- *GIP Sant&Numérique*

25 septembre, Assemblée Générale : présentation des avancées de Prédice

e) Démographie

Le zonage des chirurgiens-dentistes est toujours en attente pour le moment. D'après nos contacts avec Mme Chivot de l'ARS, il semblerait que le découpage soit fait sur les bassins de vie, comme celui des MK, et non sur les territoires de santé comme les médecins.

5. Communication

a) Site



Statistiques

1127 utilisateurs

1408 sessions : nombre de visites répétées

3818 : nombre de pages vues

Taux de rebond (Un *rebond* correspond à une session avec consultation d'une seule page sur votre site. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un utilisateur accède à une seule page de votre site, puis la quitte. Le taux de rebond est donc le % de visites d'une seule page) : 48.58%

Les pages les plus visitées concernent les annonces, les informations covid-19 et les formations.

b) Page facebook

L'URPS alimente régulièrement sa page facebook avec des actualités concernant l'odontologie, les actualités de l'URPS, régionales, des articles de santé publique, la promotion des formations ou soirées de sensibilisation, etc.

6. AG et commissions

a) ORS

L'URPS est membre de l'Assemblée Générale de l'OR2S.

b) Handident

L'URPS est membre du Conseil d'Administration de l'association Handident.

ANNEXE

UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE CHIRUGIENS DENTISTES DES HAUTS DE FRANCE

ANNEXE 1

PRODUITS	PREVISIONNEL 2020			PREVISIONNEL 2019	REALISE 31/12/2019
	PRODUITS	Dont mise en œuvre Programme de Travail	Hors mise en œuvre Programme de Travail	PRODUITS	PRODUITS
ACOSS (Article L. 4031-4 du code de Santé Publique)	415 000 €	415 000 €	0 €	415 000 €	409 675 €
DIVIDENCES SCI EURADENTAIRE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Intérêts sur Livret	4 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €	2 171 €
Revenus parts CMNE	961 €	0 €	961 €	900 €	961 €
Produits Exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €	82 €
Remboursement Prévoyance					699 €
Concours Financiers divers : Défraiment sur Conférences	29 320 €			29 784 €	32 280 €
Total des produits	448 281 €	415 000 €	4 961 €	448 684 €	446 888 €
CHARGES	CHARGES	Dont mise en œuvre Programme de Travail	Hors mise en œuvre Programme de Travail	CHARGES	CHARGES
Fournitures de bureau Petit Equipement	1 000 €		1 000 €	2 000 €	415 €
Sous Traitance Administrative (DIF FRINT)	20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €	5 900 €
Nom de Domaine OVH	100 €	100 €	0 €	100 €	174 €
Location logiciel web suivi des temps	230 €		230 €	0 €	230 €
Maison des URPS	2 000 €	2 000 €		10 000 €	9 602 €
Frais de fonctionnement SCI URPS HAUTS DE FRANCE	7 000 €	7 000 €			1 740 €
Maintenance Informatique	2 000 €	2 000 €		2 000 €	962 €
Assurance	1 500 €	1 500 €		1 300 €	1 435 €
Documentation	0 €	0 €		0 €	0 €
Formation des Praticiens	13 000 €	13 000 €		28 943 €	57 190 €
Frais de Formation Membres et Salariés	2 700 €	2 700 €		0 €	2 003 €
Documentation - Bulletins semestriels				0 €	0 €
Frais de Conférence	85 900 €	85 900 €		83 326 €	0 €
Etude Offre de soins	54 000 €	54 000 €		82 350 €	28 350 €
Indemnisation Professionnels santé	120 000 €	120 000 €		110 000 €	116 477 €
Honoraires Graphiste	2 000 €	2 000 €		2 000 €	0 €
Honoraires Expert Comptable	8 880 €		8 880 €	7 000 €	9 708 €
Honoraires CAC	3 800 €		3 800 €	3 800 €	3 953 €
Honoraires Web Master	0 €		0 €	0 €	0 €
Honoraires Climatic (Frais de téléconférence)	600 €	600 €		600 €	210 €
Honoraires Juridiques	8 000 €		8 000 €	25 000 €	14 001 €
Honoraires Communication et Veille Juridique	24 600 €		24 600 €		4 099 €
Frais d'actes	200 €	200 €		200 €	86 €
Frais de Déménagement		0 €		1 000 €	0 €
Cadeaux	0 €	0 €		0 €	0 €
Frais de Déplacements des professionnels de santé	13 000 €	13 000 €		10 000 €	8 822 €
Frais de Déplacements Divers	2 000 €	2 000 €		1 000 €	2 505 €
Missions Réceptions	4 000 €	4 000 €		2 000 €	2 420 €
Affranchissement	300 €	300 €		300 €	145 €
Frais bancaires	0 €			0 €	23 €
Subvention Etudiants Chirugiens Dentistes	0 €			0 €	
Cotisations Diverses	50 €	50 €		0 €	50 €
Cotisation Formation Continue	0 €		0 €	0 €	272 €
Salaires brut chargés de mission	27 600 €		27 600 €	27 600 €	29 079 €
Charges sociales patronales	12 420 €		12 420 €	12 420 €	9 409 €
Salaires brut secrétaire	20 400 €		20 400 €	20 400 €	21 770 €
Charges sociales patronales	8 568 €		8 568 €	8 568 €	3 593 €
Charges Diverses	0 €		0 €	0 €	4 €
Dotations aux Amortissements	6 268 €		6 268 €	5 389 €	5 389 €
Charges Exceptionnelles	0 €		0 €	0 €	3 109 €
Impot sur les sociétés	1 100 €		1 100 €	1 100 €	655 €
Total des charges	463 216 €	330 350 €	122 866 €	488 188 €	343 689 €
RESULTAT PREVISIONNEL	Perte Provisoire	-3 836 €		perte	-18 614 €
NOTE: IMPACT PLUS-VALUE SUR CESSON IMMEUBLE RUE ROYALE				Excédent	102 179 €